

Colloque
du Centre
Culturel Juif
Simone Veil
5^{ème} édition

La liberté d'expression : Nouvel alibi de l'antisémitisme ?



Freedom of Speech
de Norman ROCKWELL,
1943

DIMANCHE 5 FEVRIER 2023 de 10h à 18h

Salon d'honneur Jean Bene : Hôtel du département
1977 avenue des Moulins - 34000 Montpellier
(Tramway L3 arrêt Hôtel du département)



Entrée gratuite mais réservation obligatoire au CCJ Simone Veil
04 67 15 08 76 - 06 09 67 32 31. ou contact@ccj34.com



Michèle BENSOUSSAN
Présidente du CCJ Simone Veil

INTRODUCTION AU COLLOQUE

La liberté d'opinion est une liberté fondamentale affirmée en France dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui énonce en son article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses »

Comme toute liberté fondamentale, la liberté d'opinion comporte cependant des limitations strictes, également énoncées dans l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : elle est ainsi garantie « pourvu que [sa] manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »

La liberté d'expression est le corollaire de la liberté d'opinion. Elle connaît elle aussi des limites, qui apparaissent également dans l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi »

La loi sur liberté de la presse du 29 juillet 1881 est donc la conséquence logique de ces principes fondamentaux dans nos démocraties puisqu'elle repose sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression

Ces droits sont également garantis aux niveaux international, par la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 8), et européen, dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (art.10) et la Charte des droits fondamentaux (art.10 et 11)

Le Centre Culturel Juif Simone Veil a fait le choix cette année pour la cinquième édition de son colloque de parler de cette liberté, sujet délicat s'il en est, justement tenant le caractère sacré de ce droit dans nos démocraties, pour la défendre si besoin était mais aussi pour appréhender sa fragilité lorsqu'elle est utilisée comme une arme par les extrémistes de tous bords, notamment

lorsqu'elle sert les desseins de l'antisémitisme ambiant

Le titre de notre colloque résume son contenu : « la liberté d'expression nouvel alibi de l'antisémitisme? » avec un point d'interrogation parce que le but de nos échanges sera de s'interroger sur ce droit fondamental et ses dérives lorsque des malveillants se retranchent derrière en se parant de son immunité naturelle pour véhiculer des messages antisémites

« La liberté d'expression n'a jamais gravée dans le marbre ce qui peut être dit et ce qui peut être tu. C'est sa grandeur et son talon d'Achille »

Cette citation du journaliste Olivier Pascal-Moussellard reflète d'une certaine façon notre propos et nous essayerons grâce à nos imminents confrères de débattre de la grandeur et du talon d'Achille de la liberté d'expression au travers du prisme de l'antisémitisme puisque l'objectif de nos colloques est justement de lutter contre l'antisémitisme

« Tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité. Être libre, rien n'est plus grave ; la liberté est pesante, et toutes les chaînes qu'elle ôte au corps, elle les ajoute à la conscience ;

Dans la science, le droit se retourne et devient devoir. Prenons garde à ce que nous faisons ; nous vivons dans des temps exigeants ».

Cette pensée de Victor Hugo est toujours d'actualité car nous vivons encore aujourd'hui des temps difficiles et il n'est pas vain de rappeler que la liberté d'expression doit servir à éveiller les consciences dans le bon sens du terme et non à permettre aux faiseurs de haine de l'utiliser pour dénigrer un groupe humain.

En choisissant d'organiser depuis cinq ans des colloques militants, le Centre Culturel Juif Simone Veil s'est engagé pour « une juste cause » à savoir celle de lutter contre ce mal sans fin qui ronge nos démocraties

« La vérité est en marche et rien ne peut plus l'arrêter »

Emile Zola

CCJSV Newsletter
Actualités culturelles
Centre culturel Juif Simone Veil
Agenquelles

Rejoignez-nous...
Inscrivez-vous à notre Newsletter

Notre agenda
Nos manifestations
Nos activités
Notre blog
Notre programme

Dimanche 12 décembre 2021 11 h

SCANNEZ MOI

04 67 15 08 76
06 83 58 15 74

contact@ccj34.com



Mickaël BEN HAMOU
Administrateur

La liberté d'expression : Nouvel alibi de l'antisémitisme ?

PROGRAMME

10H00 : Ouverture de la journée
Michèle BENSOUSSAN, Présidente du CCJ Simone Veil

10H30 : Intervention de Basile ADER
L'histoire de la liberté d'expression en France et les textes juridiques qui s'y attachent

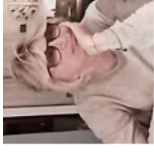
L'expression de l'antisémitisme n'est évidemment pas une opinion. Mais il n'est pas toujours aisé de distinguer un discours raciste de ce qui procède du libre débat d'intérêt général. L'affaire des caricatures dans Charlie Hebdo ou celle des appels au boycott des produits israéliens en sont de parfaites illustrations. Il faut un juge qui le fasse avec une infinie précaution. Or, cela lui est garanti par les particularismes de la loi sur la liberté de la presse de 1881, laquelle est un grand acquis républicain

11H30 : Intervention de Vincent DUCLERT
«Emile ZOLA et la liberté d'expression dans l'affaire Dreyfus : La liberté en marche»

Le 22 décembre 1894, un procès d'État condamne un capitaine juif, alsacien, innocent de toute charge, pour crime de « haute trahison » en faveur de l'Allemagne. S'ouvre, deux ans plus tard, une crise majeure de la République. Le régime est menacé par l'effondrement de la justice, l'impunité de l'armée, la violence des nationalistes, la peur des républicains.

Le 16 mai 1896, Émile Zola publiait dans Le Figaro un article courageux, solitaire et retentissant, « Pour les Juifs ». Se dressant contre les violences antijuives en France qui niaient les valeurs démocratiques de la République, le futur auteur du « J'accuse... ! » du 13 janvier 1898 proclamait sa pleine solidarité avec les Juifs. L'objectif de l'écrivain fut atteint : révéler une haine extrême dirigée contre des Français et contre le genre humain, et, par là même, réveiller la conscience civique nationale.

L'engagement pour Dreyfus, la défense des droits de l'homme et du citoyen, la lutte contre l'antisémitisme et le nationalisme entraînent un sursaut civique de la société. Le 12 juillet 1906, un arrêt solennel de la Cour de cassation réhabilite l'officier.



Dany DUFLOT
Secrétaire générale

12H30 : Pause déjeuner
Vente de paniers repas : 5 €

13H00 : Projection d'un diaporama sur « l'accuse » d'Émile Zola

14H30 : Entretien avec Philippe VAL

La liberté d'expression et les réseaux sociaux : une arme pour la diffusion de la parole antisémite et antisioniste

Si Internet et les réseaux sociaux restent des outils au service de la liberté d'expression en ayant permis une libération de la parole sans précédent et l'expression d'une démocratie plus vivante avec une meilleure circulation de l'information, ils sont devenus au fil du temps des vecteurs de haine avec des conséquences désastreuses pour les groupes humains qui en sont victimes. Les réseaux sociaux sont utilisés pour diffuser des contenus négationnistes et antisémites et la haine d'Israël qui se déverse via le net est une nouvelle forme d'antisémitisme.

La cyber haine a des conséquences désastreuses car elle est « un catalyseur de la radicalisation » et peut être à l'origine de passages à l'acte comme dans l'affaire de Samuel Paty.

Elle entraîne aussi « une déréalisation de l'autre », l'affaire de Mila en étant un exemple flagrant. L'équilibre entre la lutte contre les discours haineux et la préservation de cette liberté fondamentale qu'est la liberté d'expression est fragile mais il faut dénoncer « cette machine de guerre contre la démocratie » que les réseaux sociaux sont devenus pour mieux la combattre.

16H00 : Entretien avec Monsieur le Ministre Manuel VALLS

« La liberté d'expression à l'épreuve des idéologies extrémistes » :
La vulnérabilité des démocraties

17H30 : Synthèse

18H00 : Fin du colloque

A Paris et dans le monde les terroristes qui disent que Charlie Hebdo est mort ont tort. La liberté d'expression est indestructible

John Kerry

Maître Basile ADER



Avocat associé du prestigieux cabinet parisien August Debouzy, enseignant en Droit des médias au sein de l'Institut pratique du journalisme à Paris Dauphine et à l'Ecole de formation des barreaux
Ancien vice bâtonnier du barreau de Paris et ancien président de l'Observatoire international des avocats en danger
Chargé de mission par le Conseil de l'Europe en qualité d'expert en matière de liberté fondamentale Avocat historique du groupe Amaury qui possède entre autres L'Equipe et Le Parisien
Avocat de Radio France et de la Fédération de la presse.
A participé au groupe des « sages » qui a mis en place le premier code de déontologie des journalistes
A participé aux états généraux de la presse
Auteur de très nombreux articles ou d'ouvrages publiés sur la thématique de la liberté d'expression dont il est spécialiste, sur des problématiques juridiques dans la presse spécialisée dont une publication en 2021 au club des juristes qui porte le titre suivant « Délimiter la liberté d'expression, c'est marcher sur un fil de traite » ou « Cyber haine : Faut-il aller plus loin dans l'arsenal législatif »

Vincent DUCLERT



Agrégé d'histoire, chercheur titulaire et ancien directeur du Centre Raymond Aron, professeur à Sciences Po Paris
Spécialiste de l'affaire Dreyfus, auteur en particulier de la première biographie du capitaine Dreyfus « Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote »
Editeur de Alfred et Lucie Dreyfus, Ecrire, c'est résister avec Marie-Neige Coche et de Emile Zola, La vérité en marche, qui réunit les principaux textes d'engagement de l'écrivain dans l'affaire Dreyfus, dont le célèbre « J'Accuse ! »
Il a récemment publié : « Camus. Des pays de liberté » et « La démocratie républicaine et la haine des juifs »
Au stand des livres : *Emile Zola, La vérité en marche, Éditions Tallandier, 2013*
La démocratie républicaine et la haine des juifs, Gallimard, 2021
Camus. Des pays de liberté, chez Stock, 2020

Philippe VAL



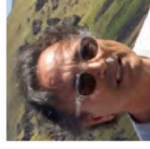
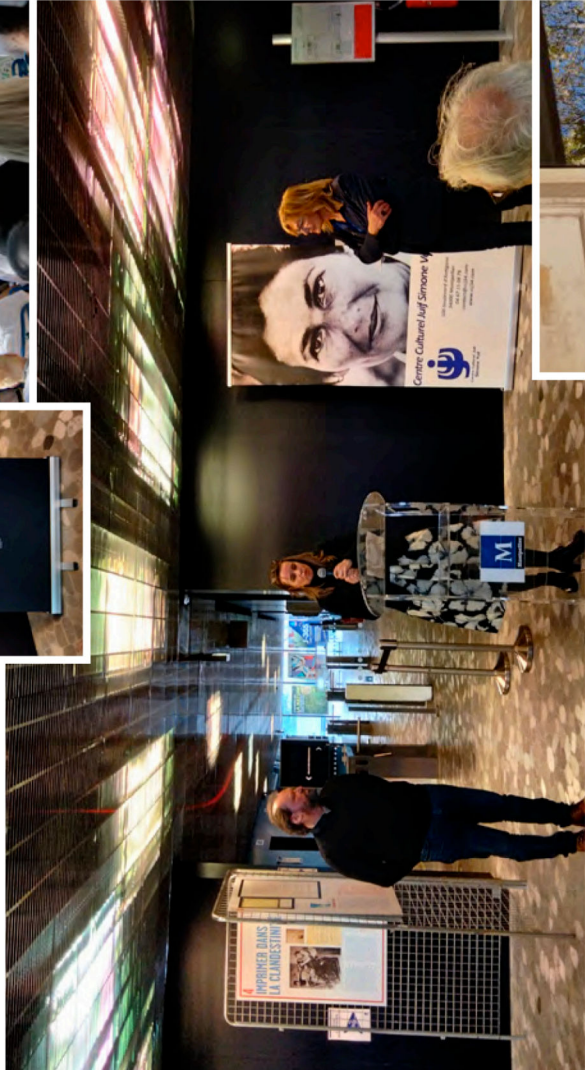
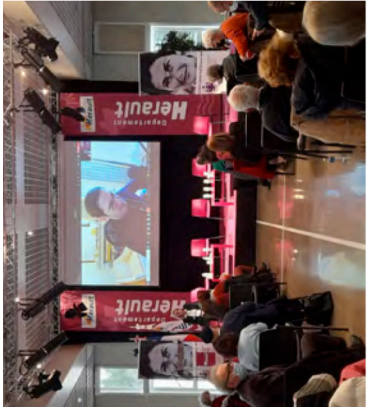
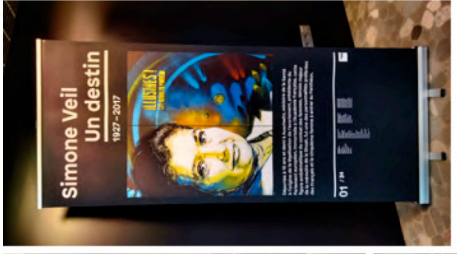
Philippe Val est journaliste, chroniqueur et écrivain
Cofondateur avec Cabu du Journal Charlie Hebdo dont il a été rédacteur en chef puis Directeur de la rédaction et ensuite Directeur de la publication
Parallèlement à son travail à Charlie Hebdo, il est intervenu fréquemment dans la presse écrite ou audio visuelle et dans des émissions de Radio France, France Culture ou France Inter
A dirigé France Inter de 2009 à 2014
A coorganisé, signé et publié dans Charlie Hebdo après l'affaire de la publication des caricatures « le Manifeste des douze » un appel à la lutte contre l'islam intégriste, défini comme un totalitarisme religieux mettant en danger la démocratie.
A publié en 2018 « le manifeste des 250 » dans le journal « Le parisien - aujourd'hui en France » qui dénonçait « le nouvel antisémitisme » suite aux attentats qui ont touché la communauté juive française
Depuis la rentrée de 2021, il présente chaque vendredi un éditorial sur Europe 1 dans la matinale de Dimitri Pavlenko
A publié de nombreux ouvrages sur des sujets politiques philosophiques ou sociétales
Au stand des livres : *Tu finiras clochard comme ton Zola Editions L'Observatoire 2019*
Dictionnaire philosophique d'un monde sans Dieu L'Observatoire 2022

Manuel VALLS

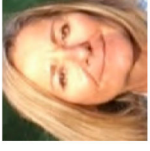


Diplômé en Histoire de l'université Paris I Panthéon Sorbonne
Maire d'Evry de 2001 à 2012, Député de la première circonscription de l'Essonne de 2002 à 2012 et de 2017 à 2018, Ministre de l'Intérieur sous la présidence de Monsieur François Hollande de mai 2012 à avril 2014, Premier ministre de la France du 31 mars 2014 au 6 décembre 2016
En 2014 Manuel Valls publie une circulaire à l'attention des préfets pour interdire le spectacle de Dieu donné au Zénith de Nantes, décision confirmée par le Conseil d'Etat
Ce bras-de-fer de Manuel Valls avec Dieudonné s'inscrit dans une lutte de plus grande ampleur contre l'extrême droite radicale
En sa qualité de Premier Ministre, Manuel Valls prononce le 13 janvier 2015 à l'Assemblée nationale un discours en hommage aux victimes des attentats de Charlie hebdo, de l'Hypercacher et des policiers assassinés ovationné par l'ensemble des parlementaires
Lors d'un interview sur RTL en 2014, il soutient que « L'antisémitisme n'est pas une opinion, c'est un délit »
Il a été le premier homme politique français à dénoncer l'islamo-gauchisme
Au stand des livres : *Zemmour l'antirépublicain, Editions L'observatoire, 2022*
Lexigence, Grasset, 2016, Pas une goutte de sang français, 2021

*C'est parce que
je veux
la souveraineté
nationale
dans toute
sa vérité
que je veux
la presse
dans toute
sa liberté*
Victor Hugo



Joseph MARCIANO
Administrateur



Sabine TCHERNIACK
Directrice du CCJ Simone Veil

Le Centre Culturel Juif Simone Veil est une association loi 1901 qui existe à Montpellier depuis 1959.

C'est aussi,

- Un centre d'études juives avec des ateliers de pensée juive, des cours d'hébreu moderne et d'hébreu biblique
- Un centre de culture avec des conférences, cinéclub, club de poésie, présentation de spectacles, d'expositions et une importante bibliothèque de prêt de livres
- Un centre de loisirs avec des cours de danses, des ateliers ludiques pour les enfants, des soirées musicales

C'est encore,

- De grandes expositions comme celle sur la vie de Beate et Serge Klarsfeld installées dans le hall de l'Hôtel de ville de Montpellier et dans nos murs, des expositions sur la vie des communautés juives et leur histoire
- Des brunchs littéraires, un ciné-club une fois par mois...
- La solidarité ou Tsedaka en hébreu, manifestation festive pour récolter des dons afin de venir en aide aux plus démunis
- La Nuit des Lettres, une soirée à la grande médiathèque Emile Zola à Montpellier autour d'un auteur, d'un thème, d'un pays...

C'est surtout,

- La mémoire vive du peuple juif avec cette obligation morale qui est la nôtre de transmettre le souvenir douloureux de l'extermination de six millions de nos frères;
- La joie de fêter Yom Haatzmaout, anniversaire de l'Etat d'Israël dans le cadre d'une Garden Party à la Maison des Relations Internationales à Montpellier
- La célébration de la Journée de Jérusalem, depuis quarante trois ans avec ce grand rassemblement champêtre qu'apprécie Montpellier et sa région
- Un grand colloque annuel qui a vocation à lutter contre l'antisémitisme

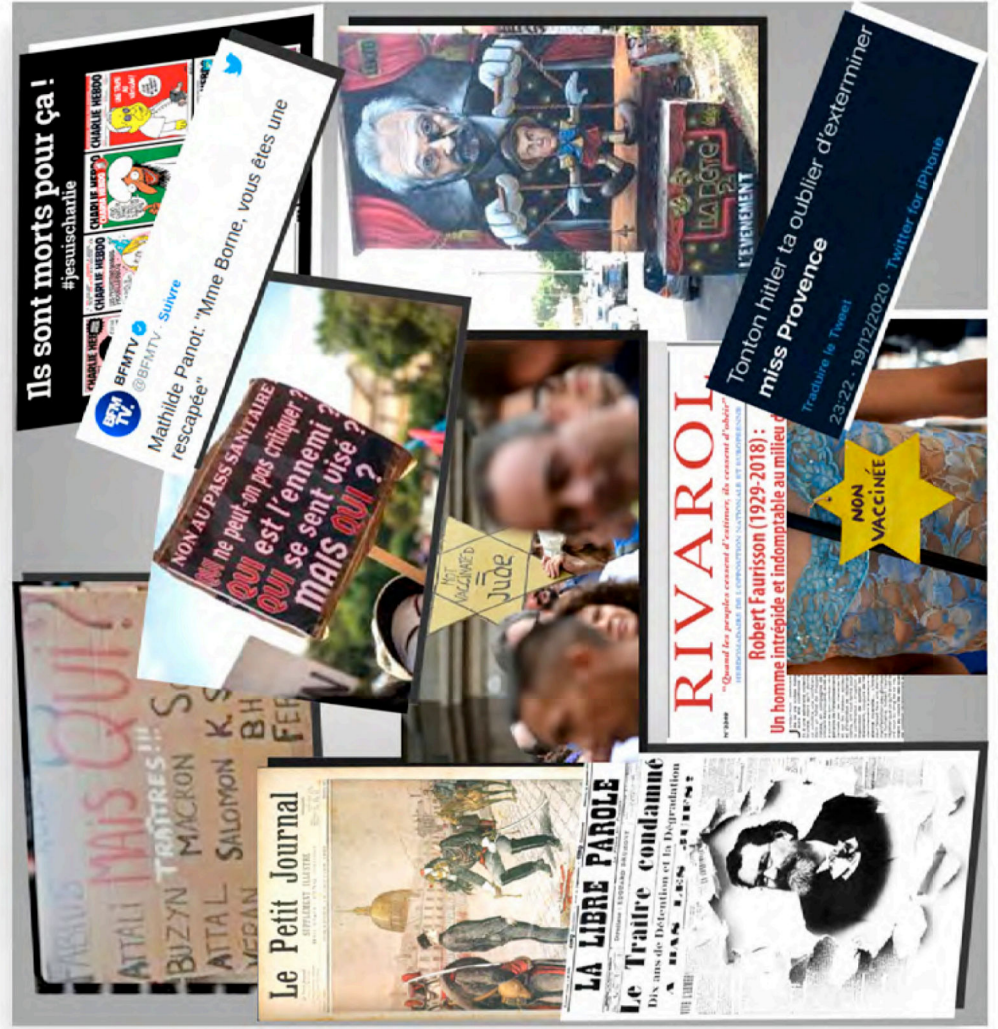
C'est enfin,

Une ouverture sur la cité, un partenariat avec le Concours de la Résistance et de la Déportation, l'Antigone des Associations avec le soutien de la ville de Montpellier, du Conseil Départemental de l'Hérault, du Conseil Régional Occitanie, de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, du Fonds Social Juif Unifié, de la Direction Interministérielle de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et l'Homophobie et de l'Organisation Sioniste Mondiale, ...

**Retrouvez nous dans ce lieu,
D'accueil où toutes les associations ont leur place
De partage, d'échange des idées
De convivialité et de tolérance**

*Gloire
aux pays où
l'on parle,
honte
aux pays où
l'on se tait.*
Georges
Clemenceau

La liberté d'expression : côté ombre...



La liberté d'expression : côté lumière...



J'Accuse... !

Par **ÉMILE ZOLA**

LETTRE À M. FÉLIX FAURE
Président de la République

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs. Vous apparaissez rayonnant dans l'apothéose de cette fête, patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom - j'allais dire sur votre rogne - que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis delà dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

Et c'est à vous, monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malaisante des vrais coupables, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays ?

...Oui ! Nous assistons à ce spectacle infâme, des hommes perdus de dettes et de crimes dont on proclame l'innocence, tandis qu'on frappe l'honneur même, un homme à la vie sans tache ! Quand une société en est là, elle tombe en décomposition.

...Ah ! Tout ce qui s'est agité là de démente et de sottise, des imaginations folles, des pratiques de basse police, des mœurs d'inquisition et de tyrannie, le bon plaisir de quelques galonnés mettant leurs bottes sur la nation, lui rentrant dans la gorge son cri de vérité et de justice, sous le prétexte menteur et sacrilège de la raison d'État !

...Et c'est un crime encore que de s'être appuyé sur la presse immonde, que de s'être laissé défendre par toute la fripouille de Paris, de sorte que voilà la fripouille qui triomphe insolemment dans la défaite du droit et de la simple probité.

...Telle est donc la simple vérité, monsieur le Président, et elle est effroyable, elle restera pour votre présidence une souillure. Je me doute bien que vous n'avez aucun pouvoir en cette affaire, que vous êtes le prisonnier de la Constitution et de votre entourage. Vous n'en avez pas moins un devoir d'homme, auquel vous songerez et que vous remplirez. Ce n'est pas, d'ailleurs, que je désespère le moins du monde du triomphe. Je le répète avec une certitude plus véhémente : la vérité est en marche, et rien ne l'arrêtera. C'est aujourd'hui seulement que l'affaire commence, puisque aujourd'hui seulement les positions sont nettes : d'une part, les coupables qui ne veulent pas que la lumière se fasse ; de l'autre, les justiciers qui donneront leur vie pour qu'elle soit faite. Quand on enferme la vérité sous terre, elle s'y amasse, elle y prend une force telle d'explosion, que, le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle. On verra bien si l'on ne vient pas de préparer, pour plus tard, le plus retentissant des désastres.

Mais cette lettre est longue, monsieur le Président, et il est temps de conclure.

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricalle, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans L'Éclair et dans l'Écho de Paris, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette inégalité, par ordre, en commentant à son tour le crime juridique d'acquiescer sciemment un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour !

J'attends.

Veuille agréer monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

LOI
DU 29 JUILLET 1881

LIBERTÉ DE LA PRESSE

COMPLÉMENTAIRE DU TEXTE DE LA LOI;
EXPOSÉS DE MOTIFS, RAPPORTS ET DISCUSSIONS
FAITES À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ET AU SÉNAT

PAR

M. AMÉLIE DE LA BRIGELAINNE

Avocat, auditeur au Conseil d'État,
Chambellan de la Légation d'Allemagne.



PARIS
SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
ET DES BUREAUX DE FER
PAUL DUPONT

41, RUE MANCIPERRE (HOTEL DES FRANCS)

1881

Après la période révolutionnaire marquée par la naissance de très nombreux titres de presse, suivent quelques décennies très peu favorables à la liberté de la presse. Il faudra attendre la IIIe République et 1881 pour que la France se dote enfin de cette loi du 29 juillet qui va définir les libertés et responsabilités de la presse française.

L'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 avait ouvert la voie en reconnaissant la liberté d'expression. Ce dernier disposait que "la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi".

La loi du 29 juillet 1881 va plus loin en imposant un cadre légal à toute publication, ainsi qu'à l'affichage public, au colportage et à la vente sur la voie publique. Son article 1 dispose que "l'imprimerie et la librairie sont libres".

Le régime de l'autorisation préalable et du cautionnement sont abolis, ce qui supprime la censure préalable et réduit les charges qui pèsent sur les éditeurs de presse.

La loi sera modifiée à plusieurs reprises. Elle n'en reste pas moins considérée comme le texte juridique fondateur de la liberté de la presse en France, celle qui favorisera l'essor de la presse grâce à un régime plus libéral.

L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dispose que "tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi".

Avec la loi du 29 juillet 1881, la liberté de la presse en France fait l'objet d'une consécration particulière, au-delà de la reconnaissance générale de la liberté d'expression. Elle définit les libertés et responsabilités de la presse française. Elle impose un cadre légal à toute publication, ainsi qu'à l'affichage public, au colportage et à la vente sur la voie publique. Son article 1 dispose que "l'imprimerie et la librairie sont libres".

Mais si cette loi réaffirme le principe de liberté d'expression publique, elle en définit également les limites en instaurant un certain nombre de « délits de presse », vus comme des abus de cette liberté.

- La provocation aux crimes ou délits suivis d'effet
- La provocation, non suivie d'effet, à un certain nombre de crimes graves, en particulier aux atteintes à l'autorité de l'État
- Les cris ou chants séditieux
- La provocation aux militaires pour se détourner de leurs devoirs (intégré au code pénal)
- L'offense au Président de la République
- La publication de fausses nouvelles ayant troublé la paix publique
- L'outrage aux bonnes mœurs (intégré au code pénal)
- La diffamation et l'injure
- L'offense et l'outrage envers les chefs d'États ou agents diplomatiques étrangers

Si des délits ont été retirés de la liste d'origine, d'autres ont été ajoutés. C'est notamment le cas de la provocation à certains crimes ou délits non suivis d'effet comme, par exemple, l'apologie des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ou encore la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence pour des motifs liés à l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou une religion déterminée (Loi Pleven, 1972), le sexe, l'orientation ou l'identité sexuelle, ou le handicap (Loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004) 4. À la suite de la loi Gaysot (1990), la contestation de crimes contre l'humanité a aussi été ajoutée à la liste des délits de presse (article 24 bis).

Il est important de noter que le Conseil Constitutionnel a rappelé en 2009 que toute limitation de la liberté d'expression doit être « nécessaire, adaptée et proportionnée à l'objectif poursuivi ». Par ailleurs, seul un propos tenu en public ou rendu public par un quelconque moyen peut constituer un délit de presse, au sens de la loi de 1881.



Sarah TOUBOL
Administratrice

Au stand des livres

« A l'heure où j'écris, une génération s'en va. Celle qui a connu l'occupation nazie et, pour une part, subi « la solution finale de la question juive » par l'Allemagne hitlérienne, témoin ou victime des arrestations de juifs et de la disparation de familles entières dont plus aucune trace n'a survécu. A mesure que les années passaient dans le monde redevenu normal, le traumatisme d'avoir vécu une telle souffrance impensable, doublée de l'injustice d'avoir été abandonné de l'humanité, ne s'est jamais apaisé. »



«Les victoires démocratiques restent toujours imparfaites et provisoires, et c'est leur force que de rappeler combien l'histoire est incertaine, l'humanité fragile.» En 1994, la première parution de ce livre avait été saluée par la critique et les lecteurs, et traduite en plusieurs langues. Sa réédition de 2006 fut augmentée d'un nouveau chapitre final et connut le même succès. Cette quatrième édition actualise de nombreuses données et propose de nouvelles analyses de l'événement et de l'histoire qui en est faite.



L'auteur se livre avec sincérité entre images de jeunesse - son père, peintre, sa mère et sa soeur, dans le petit appartement du Marais - mais aussi engagements et combats politiques. Manuel Valls nous raconte ses passions, regarde, s'interroge, découvre, et sa double nationalité lui donne sur la France un regard particulier : à la fois jacobine et girondine, laïque et chrétienne.



le 13 janvier 2015, au lendemain des attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher de Vincennes, Manuel Valls prononce devant les députés un des discours majeurs de l'histoire de la Ve République, un discours d'unité nationale, applaudi sur tous les bancs, qui dit quelle est l'exigence de notre époque. Lorsque Manuel Valls, après les attentats de novembre dans les 10e et 11e arrondissements de Paris et à Saint-Denis demande à la représentation nationale de prolonger l'état d'urgence, il réaffirme cette exigence qui désormais ne doit plus jamais faiblir. Ces deux discours sont l'objet de cet ouvrage dont les droits sont reversés aux associations de soutien aux victimes.



Parce que l'air devient irrespirable dans une France qui doute des bienfaits de la République, Manuel Valls prend la plume avec urgence et vaillamment, pour dénoncer les errances d'un polémiste prêt à tout, et pour proposer une vision constructive du passé et du futur de notre pays. « Ce livre est ma réponse républicaine aux mensonges et au révisionnisme d'Eric Zemmour. »



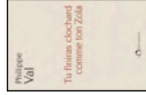
Jusqu'où ? Jusqu'où laisser les apprentis censeurs d'aujourd'hui définir ce qu'on peut dire et ce qu'il faut taire ? Jusqu'où tolérer que défoulements et protestations envahissent le monde numérique ? Jusqu'où supporter que des extrémistes privatisent les règles de la parole, refusent le débat et installent leur hégémonie ? Fidèle à la tradition libérale, ce livre revient sur l'histoire de la liberté d'expression et en renouvelle le sens, comme la garantie de la plus grande diversité de points de vue.



Ce livre rend aux citoyens deux textes fondateurs - les plaidoiries de Maîtres Malka et Kiejman - éloges superbes de la liberté de pensée, déconstruisant le totalitarisme en chemin, moquant les censeurs, défendant, comme une valeur supérieure, belle, le droit à rire non des êtres mais de leurs idées et confiant au lecteur les armes démocratiques pour continuer de rire, déveiller, de croire ou de ne croire en rien.



« C'est à nous, et à nous seuls, qu'il revient de réfléchir, d'analyser et de prendre des risques pour rester libres. Libres de nous engager et d'être ce que nous voulons... » Ainsi plaide Richard Malka, avocat de Charlie Hebdo, lors du procès des attentats de janvier 2015. Procès intellectuel, procès historique, au cours duquel l'auteur retrace, avec puissance, le cheminement souterrain et idéologique du Mal. Bien plus qu'une plaidoirie, un éloge de la vie libre, joyeuse et éclairée.

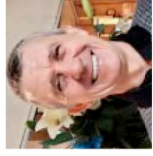


Derrière le titre déjà jubilatoire de cette autobiographie, se nichent 859 pages d'une intelligence sensible, portée par une joie de vivre inaltérable face aux intempéries de la vie. En se dissociant du narrateur, Philippe Val fait parler cette petite voix qui lui murmure depuis l'enfance que la vie est un théâtre. Sur plus d'un demi-siècle, l'ex-humoriste retrace ainsi son histoire qui est également la nôtre.



Un pur bonheur de lecture.

« Dans un néant sans limites et dans un temps infini, on ne saura jamais pourquoi, lecteur, tu es en train d'exister, ni pourquoi, à cet instant même, tu tiens ce livre entre tes mains, à cet endroit précis de l'univers. Dans cette énigme, il y a de quoi cultiver notre curiosité jusqu'à la rendre insatiable, ce que je souhaite à tous. » (P. Val)



Jean-Loup CAPELLE
Administrateur

Ceux qui s'abandonnent à la folie du fanatisme ? Gérard Bronner défait un certain nombre d'idées reçues sur leur profil et leurs intentions, à travers l'exploration d'un univers mental mal connu et qui, à juste titre, fait peur. En convoquant les travaux les plus récents de la sociologie, des sciences politiques et de la psychologie cognitive, son texte dessine un portrait inédit d'un mal qui ronge les démocraties contemporaines, la radicalisation des esprits, et propose un descriptif des étapes qui conduisent au fanatisme et quelques solutions pour aider à la déradicalisation.



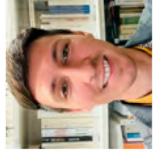
Avec la tuerie de Charlie Hebdo, nous sommes nombreux à avoir pris conscience que la liberté d'expression, ce droit fondamental qui nous semblait aussi naturel que l'air que l'on respire, était menacée par toutes sortes de pouvoirs. Et adolescents, citoyens en devenir, sont particulièrement concernés par la question posée ici : être libre de s'exprimer, est-ce avoir le droit de tout dire ? C'est donc à eux que s'adresse ce livre, qui, en explorant les limites, les zones d'ombre et les hypocrisies de la liberté d'expression, leur permettra d'y voir plus clair et d'exercer leur esprit critique en se posant les bonnes questions.



En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame la liberté d'expression, de religion et d'opinion. Quatre ans plus tard, le pays entre dans une période de terreur politique. Des milliers de personnes sont arrêtées et exécutées pour leurs opinions, leurs écrits ou leurs paroles jugées injurieuses au nouveau régime. Charles Walton retrace ici les origines, les mécanismes et les enjeux de cette tragédie et éclaire de manière originale, non seulement la Révolution française et les origines de la Terreur, mais aussi les paradoxes historiques impliqués par la mise en oeuvre de la liberté d'expression.



Le 13 janvier 1898, un article retentissant paraît dans le journal L'Aurore, intitulé « l'Accuse... ! ». Zola y prend nommément à partie les principaux responsables de la condamnation du capitaine Dreyfus. Cette lettre ouverte au président de la République nest que le moment le plus célèbre de l'action déployée par le romancier en faveur de Dreyfus. Lui-même réunit en 1901 ses différentes interventions dans un ouvrage, « La Vérité en marche ». Elles sont ici reprises et redéployées de manière pleinement chronologique, et enrichies de nombreuses autres pages. On y trouve une véritable leçon de lucidité et d'éthique politique.



Loïc BOUTÈS-BONNAFOUS
Administrateur

Les discussions passionnées dont le conflit du Moyen-Orient est l'objet, tournent en grande partie autour de la relation des Juifs avec l'État d'Israël. Ceux-ci se voient reprocher de divers côtés un parti-pris sioniste en des termes équivoques. L'antisionisme ne serait-il que le masque d'un nouvel antisémitisme ? Léon Pollakov fait l'historique et le point de la question.



Fondée en 2006 par Kofi Annan et Plantu, l'association Cartooning for Peace réunit 147 dessinateurs du monde entier engagés à promouvoir la liberté d'expression, les droits de l'homme et le respect mutuel entre des populations de différentes cultures ou croyances par le langage universel du dessin de presse. Leur action se prolonge dans cet ouvrage marquant le dixième anniversaire de Cartooning for Peace, où l'on retrouve l'essentiel des questionnements en mots et en images soulevés par ces agitateurs d'idées.



Face à la tragédie, des voix s'élevèrent contre la barbarie qui a voulu mettre à genoux la liberté d'expression. C'est de la volonté de les rassembler en un recueil, que naît, dès le lendemain de l'attaque contre Charlie Hebdo, l'idée de cet ouvrage, mêlant textes classiques fondamentaux et textes de 60 écrivains contemporains.



Vincent Duclert ouvre des archives familiales, notamment le récit de la toute dernière intervention publique de Camus qu'a menée son propre grand-oncle, François Meyer. Vincent Duclert revisite enfin les pays dont Camus a su donner une âme autant qu'un destin, celui de la liberté, de la vérité et du courage. Fondé sur la lecture de ses écrits notamment politiques, ce livre se veut hommage réfléchi à une pensée française autant qu'internationale, qui demeure de notre temps. Site web de l'éditeur.

«Il y a quelque chose de plus important que la justesse d'une opinion: c'est le droit de l'exprimer»

Richard Malka



COLLOQUE

organisé par
**le Centre Culturel Juif
Simone Veil**

Conseil d'Administration

Présidente Michèle BENSOUSSAN
Secrétaire générale Danielle DUFLOT
Trésorière Sarah TOUBOL

Administrateurs

Mickaël BEN HAMOU,
Loïc BONNAFOUS-BOUTES, Dylan PADDEU
Jean-Loup CAPPELLE, Joseph MARCIANO
Directrice : Sabine TCHERNIACK
Secrétaire : Antoine VIALE-RIBOULEAU



Avec le concours du **Conseil Départemental de l'Hérault, de l'Ambassade d'Israël en France, de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, de la Fondation du Judaïsme Français, de la DILCRAH et du magazine Sortir.**

Et le soutien

Acim, Aci Beziers, Aci Castelnaud Le Lez, Aci La Grande Motte, Aci Sete, Alpha Omega, Bnai Brith Montpellier, Cjlm, Consistoire Regional Languedoc Roussillon, Crif Languedoc Roussillon, Eeif Montpellier, France Israel Montpellier, Institut Universitaire Maimonide Averroes Thomas D'aquin, Kehilat Kedem, Licra Montpellier Herault, Magnun David Adom, Radio Aviva, Wizo, l'ACING et le Centre Communautaire Sarah et Aimé GRUMBACH de Nîmes.



Centre Culturel Juif Simone Veil

500 boulevard d'Antigone - 34000 Montpellier
04 67 15 08 76 - contact@ccj34.com - www.ccj34.com



ENVIE DE GAGNER ? 240 MACHINES À SOUS

OUVERT TOUS LES JOURS DE 10H À 4H DU MATIN
335 allée des parcs 34280 La Grande Motte



Entrée des salles de jeux réservée aux personnes majeures non interdites de jeux, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité - CASINO DE LA GRANDE MOTTE, SAS, 346 880C, 335 allée des parcs 34280 LA GRANDE MOTTE, 468 800 271 RCS MONPELLIER

ARTOUCHE casino • Restaurants • Événements • Spectacles

18+

**JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...
APPELEZ LE 09-74-75-13-13 (APPEL NON SURTAXÉ).**



LUTTE
CONTRE LE RACISME
ET L'ANTISEMITISME



ENGAGÉE

LA RÉGION SE MOBILISE DANS LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME.

Ces dernières années, le nombre d'actes racistes et antisémites a fortement augmenté dans notre pays. Cette augmentation est inquiétante.

C'est pourquoi la Région Occitanie a voté un Plan Régional de Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme en concertation avec les associations et les acteurs des territoires.

Retrouvez toutes les actions sur :

► laregion.fr/ensemblecontreleracisme

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 

